



MUNICIPALITÉ  
DE  
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 VALEYRES-SOUS-RANCES

Valeyres-sous-Rances, le 22 mai 2013

Conseil Général  
de et à

**1358 Valeyres-sous-Rances**

*Préavis no 17/13 : Demande de crédit complémentaire au budget 2013 pour remplacement du collecteur de Champ Thélin*

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

## **1. But**

Le présent préavis a pour but de solliciter, du Conseil général, un crédit complémentaire au budget 2013 de **frs. 23'000.-** pour financer le remplacement du collecteur situé à Champ Thélin.

## **2. Préambule**

Depuis plus de deux ans ce collecteur ne fonctionne plus correctement. En effet, lors de chaque pluie une grande partie des eaux de ce secteur s'écoule directement sur le terrain.

Nous avons effectué plusieurs essais pour le déboucher et libérer les tuyaux du calcaire qui l'obstrue, mais ces opérations sont restées vaines. C'est pourquoi, nous devons nous résigner à le remplacer.

Un montant de frs. 30'000.- a été prévu au budget 2013 pour réparer un tronçon de conduite en Boven et pour rénover le collecteur de Champ Thélin.

En ce début d'année les travaux sur la conduite de Boven ont été exécutés pour la somme de frs. 8'000.- et plusieurs tentatives pour déboucher celle de ChampThélin pour une dépense estimée à frs. 5'000.-. Le solde encore disponible est de frs. 17'000.- pour effectuer les travaux de remplacement de cette conduite et selon les devis reçus, ce n'est pas suffisant.

### 3. Descriptif des travaux

- Creuse d'environ 200 mètres à travers la parcelle de Champ Thélin
- Pose d'un tuyau renforcé PP SDR- 22 DN 400 mm
- Remblayage de la fouille
- Remise en état de la parcelle communale louée par Monsieur Jenni et éventuel dédommagement des cultures

### 4. Coût

Montants selon devis retenu :

• Travaux de génie civil	frs.	35'000.-
• Divers et imprévus - env. 15%	frs.	<u>5'000.-</u>
<b>TOTAL NET (escompte et TVA inclus)</b>	<b>frs.</b>	<b>40'000.-</b>
Solde au budget 2013	frs.	<u>17'000.-</u>
<b>Total à financer par un crédit complémentaire</b>	<b>frs.</b>	<b>23'000.-</b>

### 5. Financement

Cette dépense sera financée par prélèvement dans la trésorerie courante.

La charge sera entièrement imputée au compte de charge N° 310.314.01 « entretien des collecteurs ».

### 6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### **Le Conseil général de Valeyres-sous-Rances**

vu le préavis Municipal n° 17/13 : demande de crédit complémentaire au budget 2013 pour financer le remplacement du collecteur de Champ Thélin

entendu les rapports des commissions chargées d'étudier ce projet

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

## DECIDE

1. La Municipalité est autorisée à remplacer le collecteur de Champ Thélin
2. Un crédit de frs 23'000.- lui est accordé à cet effet
3. La Municipalité est autorisée à prélever ce montant dans la trésorerie courante
4. La Municipalité est autorisée à imputer la charge annuelle de frs. 23'000.- au compte de fonctionnement N° 310.314.01 « entretien des collecteurs »

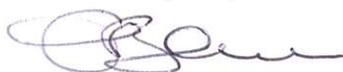
## DECHARGE

Les commissions de leurs mandats.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 21 mai 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique



C. Tallichet Blanc



La secrétaire



F. Turin

*Municipal responsable : Mr. Thierry Vidmer*